

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 07/09/2023
Date d'affichage : 08/09/2023
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 12 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle Madame MARIE Christelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Madame Marie-Pierre JEANNE, Madame LACAM Stéphanie donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

Objet : proposition d'achat de la parcelle 258D à Airan

Délibération 61/2023

Considérant la vente de la parcelle cadastrée 258 D d'une surface de 249 m² à Airan, qui est située près du groupe scolaire,

M. Martin propose de faire une proposition d'un montant de 25 000€,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité et une abstention, la proposition de 25 000€ pour l'achat de la parcelle 258D et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 13 septembre 2023

Le Maire

La secrétaire

P. MARTIN



M-P. JEANNE